

UNIVERSITE MOHAMED V

**Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales
Agdal - Rabat**

MATIERE :

COMPTABILITE GENERALE (I)

- **LE BILAN**
- **LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**
- **L'ORGANISATION COMPTABLE : LES TECHNIQUES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE**
- **LA T.V.A.**
- **LA FACTURATION**
- **LES REGLEMENTS**
- **LA COMPTABILISATION DE LA PAIE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	4
I- Analyse des opérations d'échange de l'entreprise	4
1- Les opérations d'investissement -financement	5
2- Les opérations d'exploitation	5
II- Nécessité et obligation de la tenue de la comptabilité	5
1- Définition	5
2- Rôle et utilité économique	5
3- Obligation de la tenue de la comptabilité	6
III- L'entreprise et les flux économiques	7
1°) Les partenaires de l'entreprise	7
2°) Les flux et leur analyse	7
IV- Les principes comptables fondamentaux	10
1- Le principe de permanence des méthodes	11
2- Le principe de spécialisation ou indépendance des exercices	11
3- Le principe de continuité d'exploitation	11
4- Le principe du coût historique	11
5- Le principe de prudence	11
6- Le principe de clarté	11
7- Le principe d'importance significative	11
CHAPITRE I : LE BILAN	12
I- Le passif du bilan: Les ressources	13
II- L'actif du bilan: les emplois	13
III- L'égalité actif = passif	13
IV- La structure du bilan	14
1- L'actif du bilan	14
2- Le passif du bilan	14
V- Application	15
CHAPITRE II : LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	16
I- Structure du C.P.C	16
1- Les opérations d'exploitation	17
2- Les opérations financières	17
3- Les opérations non courantes	18
II- Présentation du C.P.C.	18
III- Application	19
CHAPITRE III L'ORGANISATION COMPTABLE: LES TECHNIQUES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE, LES SUPPORTS COMPTABLES ...	21
I : Le compte et la partie double	21
1- Présentation du compte	21
2- Fonctionnement des comptes	23
II : L'organisation et les supports comptables	26
1- Pièce comptable	26
2- Livre-journal	26
3- Le grand-livre	27
4- La Balance	29
CHAPITRE IV : LA T.V.A.	30

I- Mode de calcul _____	30
II- Mécanisme de la TV A _____	30
III- Principe de comptabilisation _____	31
IV- Détermination de la TV A due _____	31
V- Exemple _____	32
CHAPITRE V : LA FACTURATION _____	33
LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE _____	33
I- Vocabulaire _____	33
II- Calcul et présentation de la facture _____	34
III- Enregistrement comptable des factures _____	34
IV- Enregistrement comptable des avoirs _____	35
V- La facturation des frais de transport _____	37
1- Port facturé en tant que produits accessoires : _____	37
2- Port facturé en tant que frais récupérés : _____	37
Chapitre V : LES REGLEMENTS _____	38
I- Les règlements au comptant _____	38
1- Les règlements en espèces : _____	38
2- Les règlements contre chèque : _____	38
II- Les règlements a crédit (Les effets de commerce) _____	39
1- Définition : _____	39
2- La création des effets de commerce : _____	40
3- Remise à l'encaissement : _____	41
4- Remise à l'escompte : _____	42
Chapitre VI : LA COMPTABILISATION DE LA PAIE _____	44
I- Calcul de la CNSS _____	44
1- La part salariale _____	44
2- La part patronale _____	44
II- Calcul de l'IGR _____	45
III- La comptabilisation des charges du personnel _____	45

INTRODUCTION GENERALE

Le pilotage de l'entreprise, consiste à faire des choix, à prendre des décisions dans le but de réaliser les objectifs. (L'objectif principal poursuivi par les entreprises est la réalisation d'un profit financier).

La plupart des décisions sont des **décisions courantes** qui engagent l'entreprise sur le court terme.

Exemple : décider du programme de fabrication de la journée.

D'autres décisions engagent l'entreprise sur le moyen terme et le long terme. On parle alors de **décisions stratégiques**.

Exemple : Choix de produits, prix, distribution, communication, organisation humaine et matérielle.

L'ensemble de ces décisions constitue la **gestion**.

Une gestion efficiente tient compte des contraintes économiques et juridiques propres à l'environnement de l'entreprise et s'appuie sur des outils d'aide à la décision. La comptabilité générale est un de ces outils.

La comptabilité est destinée, en outre, à représenter et traduire en terme de valeurs «monnaie» l'activité de l'entreprise. Aussi convient-il tout d'abord de rappeler les traits caractéristiques de cette activité.

La comptabilité générale est donc un système d'information permettant :

- de classer, saisir et traiter des **informations**,
- en vue de prendre des décisions.

Sur la base de cette définition, on peut se poser plusieurs questions :

- de quelles informations s'agit-il ?
- en quoi consiste le traitement des informations ?
- quels sont les destinataires des informations traitées ?

I- Analyse des opérations d'échange de l'entreprise

Une entreprise est un organisme financièrement indépendant qui produit des biens et services afin de répondre aux besoins d'une demande c'est-à-dire un marché. Elle entretient un ensemble de relations avec les agents qui lui sont externes. Ces relations sont appelées des opérations d'échange.

Les opérations effectuées par l'entreprise sont de plusieurs types: (achats et ventes de marchandises, acquisition et cession de machines, paiement des impôts...). Elles peuvent être regroupées en deux catégories :

- Les opérations d'investissement -financement ;
- Les opérations de l'exploitation

1- Les opérations d'investissement -financement

Pour réaliser ses objectifs économiques, une entreprise doit acquérir des biens d'équipement durables (Terrains, constructions, matériels...). On appelle **investissement** l'acquisition de ces biens. On désigne par immobilisation ces biens d'équipement.

Les opérations d'investissement ou acquisition d'immobilisation sont généralement financées:

- soit par les capitaux propres à l'entreprise: **le capital**
- soit par des dettes envers des prêteurs qu'on désigne par le nom de dettes de **financement**.

2- Les opérations d'exploitation

Ces opérations concernent l'achat de marchandises, de matières premières, les ventes de marchandises ou de biens produits, les règlements d'une dette, les paiements des salaires,...Elles sont liées à un seul **cycle d'exploitation**.

II- Nécessité et obligation de la tenue de la comptabilité

1- Définition

La comptabilité est une technique destinée à enregistrer les divers flux caractéristiques de l'activité de l'entreprise. A partir de ces enregistrements systématiques, elle pourra établir périodiquement et au moins une fois par an des **documents de synthèse** décrivant l'activité de la période **et la situation** qui en découle.

2- Rôle et utilité économique

La comptabilité permet de fournir les éléments nécessaires à la détermination **du résultat**. C'est un outil indispensable à une série d'agents économiques: le chef de l'entreprise, les pouvoirs publics, les partenaires de l'entreprise et les créanciers de l'entreprise.

- Pour le dirigeant de l'entreprise: la comptabilité est un instrument d'information qui lui permet de connaître la structure de son patrimoine, le résultat de son activité. ...C'est aussi un instrument de décision et de gestion dans la mesure où elle lui fournit des instruments de mesure qui lui permettent de piloter son entreprise.
- Pour les pouvoirs publics: la comptabilité fournit les éléments de calcul des sommes dues au trésor au titre de impôts et taxes.
- Pour les partenaires de l'entreprise : les employés cherchent par le biais de la comptabilité à justifier une augmentation des salaires.
- Pour les créanciers: la comptabilité permet de faire le point sur la situation exacte de l'entreprise.

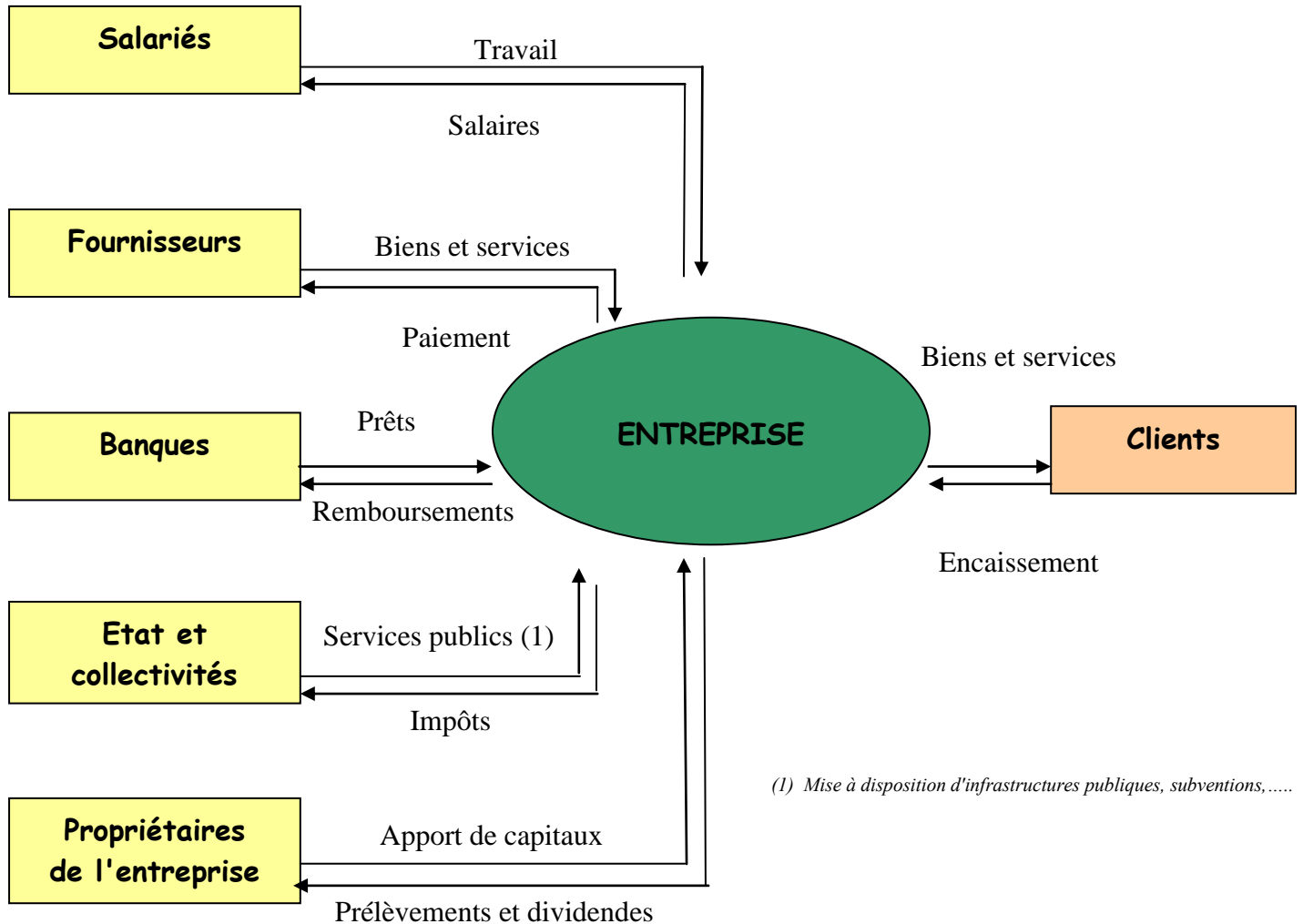
3- Obligation de la tenue de la comptabilité

La comptabilité répond à un besoin juridique dans la mesure où sa tenue est une obligation légale qui résulte à la fois des dispositions du droit comptable et de celles du droit fiscal. L'article 1^{er} de la loi n° 9-88 dispose en effet que « toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant au sens du code de commerce est tenue de tenir une comptabilité... ». De même que la loi n° 30-85 relative à la T.V.A., la loi n° 24-86 relative à l' I.S. et la loi n° 17-89 relative à l'.I.G.R. imposent aux assujettis des obligations d'ordre comptable telles que la tenue d'une comptabilité régulière.

III- L'entreprise et les flux économiques

Afin que la comptabilité puisse produire les documents de synthèse, il est nécessaire de préalablement saisir les différents flux résultant des échanges de l'entreprise avec ses partenaires et des mouvements internes.

1°) Les partenaires de l'entreprise

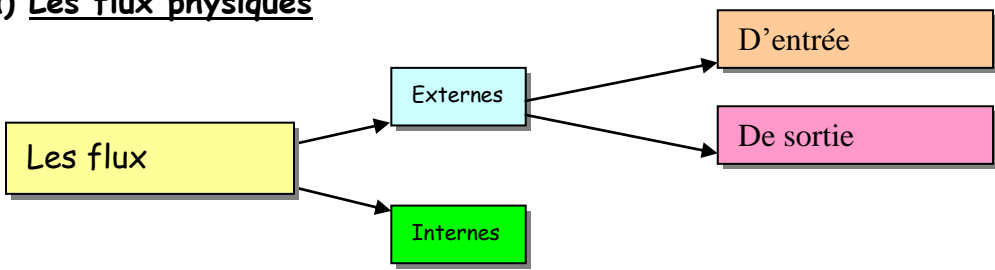


2°) Les flux et leur analyse

On distingue :

- les flux physiques,
- les flux monétaires.

a) Les flux physiques



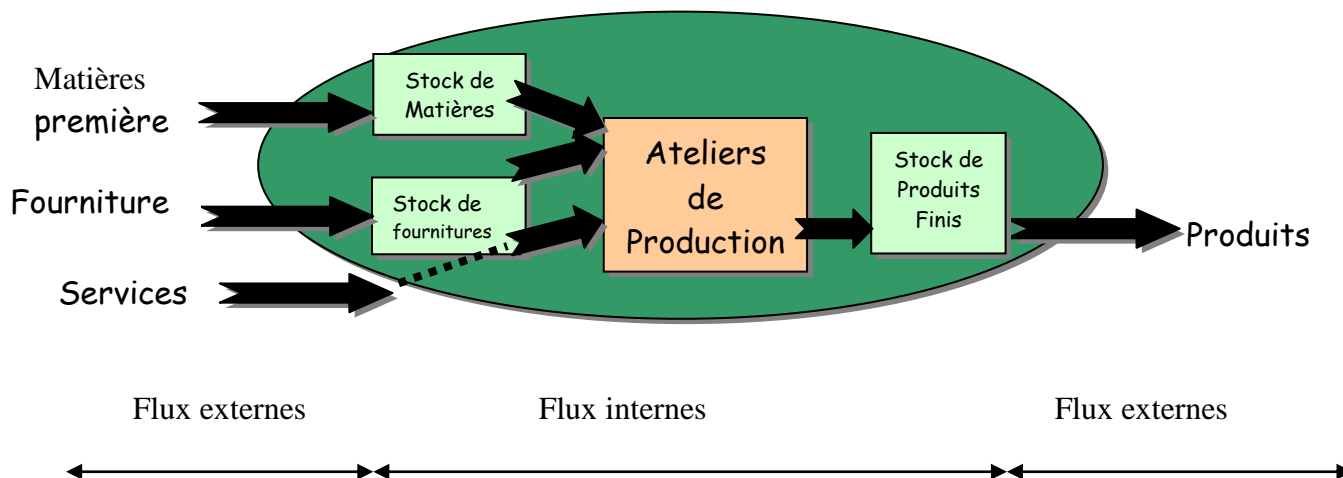
Les flux physiques externes

FLUX PHYSIQUES EXTERNES D'ENTREE	EXEMPLES
<p><u>Les Flux de biens entrant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ les marchandises achetées pour être revendues en l'état ❑ les matières premières et fournitures achetées pour être incorporées dans les produits fabriqués ❑ les matières et fournitures consommables achetées pour le fonctionnement courant de l'entreprise <p><u>Les flux de services entrant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ les services consommés en provenance des tiers ❑ le travail fourni par les salariés de l'entreprise ❑ les services rendus par les banques <p><u>Les flux d'investissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ biens et services achetés pour un usage prolongé pendant plusieurs années 	<p><i>Fournitures administratives, fournitures d'entretien,.....</i></p> <p><i>Services d'un transporteur, d'un expert-comptable, d'un garagiste, d'une agence d'intérim</i></p> <p><i>En prêtant de l'argent, la banque rend un service financier à l'entreprise.</i></p> <p><i>Terrains, constructions machines-outils, mobilier, matériels et logiciels informatiques,.....</i></p>
FLUX PHYSIQUES EXTERNES DE SORTIE	EXEMPLES
<p><u>Les Flux de biens sortant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ les ventes de marchandises, ❑ les ventes de produits fabriqués <p><u>Les flux de services sortant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ les prestations de services <p><u>Les flux sortant relevant d'une activité annexe ou effectués à titre exceptionnel</u></p>	<p><i>Produit de l'activité principale d'une entreprise commerciale</i></p> <p><i>Produit de l'activité principale d'une entreprise de production</i></p> <p><i>Produit de l'activité principale d'une entreprise de service</i></p> <p><i>Location d'un immeuble propriété de l'entreprise,.....;</i></p> <p><i>Cession d'une machine usagée,....</i></p>

Les flux physiques internes

La circulation des marchandises, matières, fournitures, services et produits dans la structure de production et/ou de distribution de l'entreprise, constitue des flux internes.

Schéma des flux internes dans l'entreprise de transformation

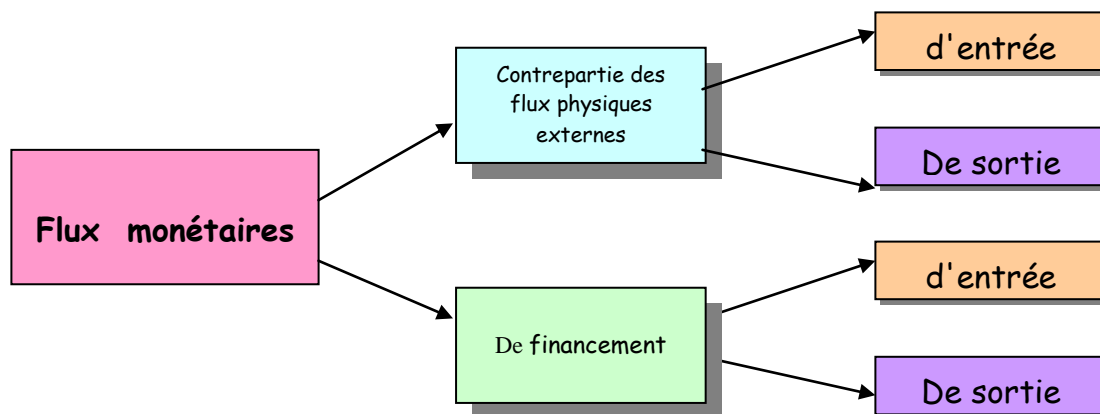


b) Les flux monétaires

Les paiements effectués entre l'entreprise et ses partenaires constituent des flux monétaires.

Les flux monétaires peuvent être classés en :

- flux monétaires contrepartie des flux physiques externes,
- flux monétaires de financement



Les flux monétaires contrepartie des flux physiques externes

LES FLUX MONÉTAIRES, CONTREPARTIE DES FLUX PHYSIQUES EXTERNES.	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Paiements reçus des clients ❑ Paiements adressés aux fournisseurs ❑ Salaires versés ❑ Intérêts payés au banquier 	<p><i>Le versement d'intérêts est la contrepartie du service financier rendu par la banque qui a prêté l'argent.</i></p>

Les flux monétaires de financement

Ces flux apportent des ressources de financement à l'entreprise. Ils n'ont pas de contrepartie physique.

LES FLUX MONÉTAIRES DE FINANCEMENT.	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Les apports et prélèvements des propriétaires de l'entreprise. ❑ Les emprunts et leurs remboursements 	<p><i>Les apports en capital constituent des flux de financement qui entrent dans l'entreprise. Les prélèvements sont des flux de financement qui sortent de l'entreprise.</i></p> <p><i>L'emprunt est un flux de financement entrant, son remboursement est un flux de financement sortant.</i></p>

IV- Les principes comptables fondamentaux

Sept principes comptables sont retenus par le Code Général de Normalisation Comptable (C.G.N.C.). Le respect de ces principes ainsi que des règles contenues dans la Norme Générale Comptable (N.G.C.) est une condition essentielle pour obtenir l'image fidèle de la **situation patrimoniale**, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. L'objectif visé étant l'amélioration de l'information comptable au niveau interne et au niveau externe. Ces principes sont les suivants :

1- Le principe de permanence des méthodes

Selon ce principe, l'entreprise doit établir ses états de synthèse en adoptant les mêmes règles et méthodes d'évaluation et de présentation d'un exercice à l'autre.

2- Le principe de spécialisation ou indépendance des exercices

La vie économique et financière de l'entreprise est découpée en exercices comptables. Chaque exercice correspond en principe à une période de douze mois. En vertu de ce principe, **les charges et les produits** sont rattachés à l'exercice qui les concerne.

3- Le principe de continuité d'exploitation

Selon ce principe, l'entreprise doit établir ses **états de synthèse** dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités.

4- Le principe du coût historique

Le respect de ce principe implique que l'entreprise maintienne les éléments de son patrimoine inscrits dans sa comptabilité à leurs valeurs d'entrée. EII~ doit conserver ces valeur historiques quand bien même leurs **valeurs actuelles** sont supérieures.

5- Le principe de prudence

En application de ce principe, les produits ne sont comptabilisés que s'ils sont certains et définitivement acquis à l'entreprise. En revanche, les charges sont à prendre en compte en comptabilité dès lors qu'elles sont probables.

6- Le principe de clarté

En vertu de ce principe, l'entreprise doit éviter d'opérer des compensations entre différentes opérations comptables qui doivent être inscrites dans les **comptes** et sous les **rubriques** appropriés. L'application de ce principe impose à l'entreprise d'organiser sa comptabilité, d'enregistrer ses opérations et de présenter ses états de synthèse conformément aux prescriptions du C.G.N.C.

7- Le principe d'importance significative

Toute information susceptible d'influencer l'opinion que peut avoir un lecteur des états de synthèse sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise, est considérée au regard de l'objectif d'image fidèle comme significative. A cet effet, cette information doit figurer nécessairement sur les états de synthèse.

CHAPITRE I : LE BILAN

Pour fonctionner, toute entreprise doit disposer d'un ensemble de **ressources**, parmi ces ressources, on peut citer: les capitaux propres, les emprunts, les dettes envers les fournisseurs...Grâce à ces ressources, l'entreprise va effectuer des **emplois**. Parmi ces emplois, on peut citer: les constructions, le matériel, le mobilier de bureau, les stocks de matières premières ou de marchandises, ...

L'ensemble des ressources et des emplois est regroupé dans un tableau qui s'appelle **bilan**.

Le bilan est un tableau représentatif de la **situation patrimoniale** d'une entreprise à une date donnée. Il comporte deux colonnes; la colonne droite s'appelle **passif** (ressources) et la colonne gauche est appelée **actif** (emplois).

L'approche économique du bilan consiste à dire que le **PASSIF** représente les ressources de l'entreprise et que l'**ACTIF** représente les emplois.

BILAN AU 31/12/N

EMPLOIS	RESSOURCES
TOTAL DES EMPLOIS	= TOTAL DES RESSOURCES

L'approche juridique du bilan est une approche en terme de patrimoine. Le **PASSIF** représente ce que doit l'entreprise (Dettes au sens large) ; l'**ACTIF** représente ce que possède l'entreprise (Biens et Droits).

BILAN AU 31/12/N

BIENS & DROITS	DETTES (au sens large) (1)
TOTAL DES BIENS & DROITS	= TOTAL DES DETTES (au sens large)

(1) il s'agit de toutes les obligations envers les Tiers. C'est ainsi que les capitaux propres représentent une dette permanente de l'entreprise vis à vis des propriétaires associés. L'entreprise est débitrice de l'obligation de restituer ces capitaux aux associés en cas de liquidation.

I- Le passif du bilan: Les ressources

Le passif exprime à la date d'établissement du bilan l'origine, la source et le montant des capitaux se trouvant à la disposition de l'entreprise.

Les ressources peuvent avoir une triple origine :

- Les ressources fournies par l'**exploitant** ou par les **associés** de l'entreprise et qui y sont maintenues d'une manière durable. Elles sont constituées par le capital.
- Celles qui ont été fournies par des tiers (fournisseurs, banques) et qui doivent être restituées ou remboursées à plus ou moins longue échéance. Ce sont les **dettes**.
- celles créées par l'entreprise elle-même à la suite de son activité et qui ont été laissées à sa disposition: ce sont les **profits**.

On peut dire qu'il existe deux types de ressources :

- Ressources externes: ce sont celles qui proviennent d'agents économiques autres que l'entreprise elle-même, il s'agit du capital et des dettes.
- Ressources internes: ce sont celles qui proviennent de l'entreprise elle-même, il s'agit des bénéfices.

II- L'actif du bilan: les emplois

L'actif montre comment à une date donnée sont utilisées les ressources indiquées dans le passif: il exprime l'emploi qui a été fait des ressources.

Les emplois figurant à l'actif du bilan sont de deux ordres :

- Des biens qui **restent longtemps** à ta disposition de l'entreprise dans leur état d'acquisition ; -D'autres éléments, au contraire, **changent rapidement**. Les marchandises par leur vente sont transformées en **créances** sur les clients, **en espèces** en caisse ou en **avoirs** en banque. Ceux-ci serviront ensuite à acheter des marchandises et ainsi de suite.

III- L'égalité actif = passif

Le passif et l'actif d'un bilan décrivent à la date d'établissement de ce bilan la situation de l'entreprise vue sous la double optique des ressources (passif) et des emplois (actif). Donc total des ressources = total des emplois.

$$\text{Passif} = \text{Actif}$$

Ainsi le bilan doit être équilibré par construction. A tout moment dans l'entreprise, le total des ressources est égal au total des emplois.

Le bénéfice de l'exercice (ressource interne) apparaît au côté droit du bilan précédé d'un signe 1. **La perte** (emploi définitif) ; diminution des ressources apparaîtra également au coté droit du bilan précédé d'un signe-.

N.B. : Le bénéfice ou la perte sont le résultat de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un exercice donné. Lorsque le bilan est établi à la date de création, il est dit alors « bilan d'ouverture » ; l'exploitation n'ayant pas encore commencé, il n'y a ni bénéfice ni perte. Un bilan d'ouverture est obligatoirement équilibré.

IV- La structure du bilan

Structure schématique du bilan

Actif	Passif
Actif immobilisé (2)	Financement permanent (1)
Actif circulant hors trésorerie (3)	Passif circulant hors trésorerie (4)
Trésorerie - actif (5)	Trésorerie - passif (5)

1- L'actif du bilan

On distingue :

-**L'actif immobilisé** constitué des immobilisations composées principalement d'éléments **corporels, incorporels et financiers** destinés à servir de façon durable dans l'entreprise.

-**L'actif circulant hors trésorerie** est défini comme l'ensemble des actifs correspondants à des éléments du patrimoine qui, en raison de leur destination ou de leur nature n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise.

-**La trésorerie -actif** est composée des **chèques et valeurs encaissées** et des valeurs **disponibles**.

2- Le passif du bilan

Dans le passif, les ressources sont classées en :

- **Financement permanent** : il est constitué par l'ensemble des ressources stables de l'entreprise et regroupe principalement les capitaux propres et les dettes de financement.

- **Le passif circulant hors trésorerie** : ce sont les dettes liées au cycle d'exploitation ou remboursables rapidement; plus précisément celles dont le délai d'exigibilité est inférieur à un an.
- **La trésorerie- passif**: elle est constituée par les montants avancés par les banques à l'entreprise sous forme de crédits divers: **crédits de trésorerie, facilités de caisse. ..**

V- Application

Le 1er janvier 2002, la situation active et passive de l'entreprise Alpha se présente comme suit :

- Capital	700 000 DH
- Un terrain évalué à	380 000 DH
- Un bâtiment à usage commercial	390 000 DH
- Un véhicule utilitaire	83 700 DH
- Divers matériels de bureau	12 640 DH
- Un stock de matières premières	143 000 DH
- Des fonds déposés en banque	16 150 DH
- Des espèces en caisse	9 370 DH
- Les clients lui doivent:	45 780 DH
- Elle a emprunté 300 000 DH à un établissement financier pour une durée de cinq ans.	
- Elle doit 51 480 DH à ses fournisseurs et 29 160 DH de taxes à l'Etat.	

Travail demandé: Présenter le bilan de l'entreprise ALPHA au 01-01-2002.

Exercice :

Deux associés lors de la création de leur SARL ont réalisé les opérations suivantes :

- Leurs apports portent sur :
 - Des fonds de 200000 Dhs 80% déposé en banque et le reste en caisse (5141, 5161, 1111)
 - Une voiture de tourisme estimée à 120000 (2340, 1111)
 - Du mobilier de bureau d'une valeur de 80000 (2351, 1111)
- Règlement des frais de notaire 6000 par chèque (2111, 5141)
- Règlement des frais de publicité légale 500 Dhs en espèces (2117, 5161)
- Acquisition d'un fonds de commerce 150000 Dhs dont 20% est relatif à des marchandises contre chèque. (3111, 2230, 5141)
- L'entreprise a contracté un emprunt auprès de la BMCE d'un montant de 250000 Dhs sur 5 ans. (1481, 5141)
- Acquisition de Matériel informatique 65000 Dhs contre chèque (2355, 5141)
- Acquisition d'un Photocopieur 5000 Dhs en espèces. (2352, 5161)

TAF : Elaborer le Bilan d'ouverture de l'entreprise

CHAPITRE II : LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Le bilan fournit une information continue sur les variations des éléments du bilan et permet la détermination du résultat global. Cependant, d'un point de vue gestion, il est utile de connaître les causes de la formation de ce résultat. Cette information nécessaire et complémentaire est donnée par un document appelé **Compte de Produits et Charges (C.P.C.)**.

En effet, de nombreuses opérations concourent à la formation du résultat. Certaines de ces opérations rapportent des gains à l'entreprise ; elles sont appelées **produits**. D'autres engendrent des pertes ; elles sont appelés **Charges**. Produits et charges sont regroupés dans un Document appelé C.P.C.

La différence entre les produits et les charges donne le résultat de la période :

$$\text{Résultat} = \text{Produits} - \text{Charges}$$

Si le total des produits est supérieur au total des charges, on a un bénéfice Si total des produits est inférieur au total des charges, on a une perte.

I- Structure du C.P.C

Charges (Classe 6)	Produits (Classe 7)
Activité courante	
Charges courantes	Produits courants
Charges d'exploitation (61)	Produits d'exploitation (71)
Résultat d'exploitation	
Charges financières (63)	Produits financiers (73)
Résultat financier	
RE + RF = Résultat courant	
Activité non courante	
Charges Non courantes (65)	Produits non courants (75)

Le C.P.C. est subdivisé en trois parties distinctes qui reprennent les opérations **d'exploitation**, les opérations **financières** et les opérations **non courantes**.

1- Les opérations d'exploitation

Ce niveau constate les charges et les produits réalisés dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.

A- Les charges d'exploitation : Elles enregistrent toutes les opérations réalisées dans le cadre d'un exercice pour acheter les biens à revendre ou à transformer des services tels que le travail des salariés, les taxes payées à l'Etat, le service bancaire, le transport,...

B. : Les produits d'exploitation : Ils correspondent à toutes les opérations d'exploitation effectuées par l'entreprise durant un exercice, ils ont pour origine :

- La vente de marchandises ou de produits fabriqués par l'entreprise
- La fourniture de service à des tiers
- L'encaissement de **subventions** émanant des pouvoirs publics ou de tiers en liaison avec l'objet social de l'entreprise.

Résultat d'exploitation = produits d'exploitation - charges d'exploitation

2- Les opérations financières

Ce niveau concerne tout ce qui est en rapport avec la trésorerie

A- Les charges financières: Elles concernent la rémunération de ceux qui prêtent de l'argent à l'entreprise (intérêts), la rémunération des clients qui paient avant le terme normal convenu (**escompte de règlement accordé**) et les charges résultantes de l'utilisation de trésorerie en dirhams ou en devises.

B- Les produits financiers: Ils concernent les revenus des placements (exemple intérêt d'un prêt), la rémunération de l'entreprise par les fournisseurs pour règlements anticipés (escomptes de règlement obtenus) et les produits résultats de l'utilisation de trésorerie en dirhams ou en devises.

Résultat financier = produits financiers - charges financières

Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier

3- Les opérations non courantes

Ce niveau reprend tous les éléments qui ne sont pas assimilables à des opérations de gestion courante.

A- Les charges non courantes : Elles comprennent en particulier

- Les charges supportées par l'entreprise lors de la vente d'une partie de ses immobilisations
- Le paiement par l'entreprise de pénalités en faveur de tiers.

B- Les produits non courants: Ils comprennent en particulier :

- Les produits réalisés par l'entreprise lors de la **cession** d'une partie de ses immobilisations
- Le paiement à l'entreprise de **dédits** par des tiers (exemple : **subvention** reçue,...).

Résultat non courant = produits non courants - charges non courantes

Résultat avant impôt = résultat courant + résultat non courant

II- Présentation du C.P.C.

Le compte de produits et charges est établi en liste, on peut présenter schématiquement le compte de produits et charges de la manière suivante :

<u>Exploitation</u> I. Produits d'exploitation II. Charges d'exploitation III. Résultats d'exploitation (I - II)
<u>Financier</u> IV. Produits financiers V. Charges financières VI. Résultats financiers (IV- V) VII. résultat courant (III+VI)
<u>Non courant</u> VIII. Produits non courants IX. Charges non courantes X. Résultat non courant (VII- IX)
XI. Résultat avant impôt (VII + X) XII. Impôt sur les bénéfices XIII. Résultat net (XI- X)

On retrouve Le résultat net = Total des produits - Total des charges

III- Application

Au 31 décembre 2002, en fin d'exercice, les produits et les charges de l'entreprise Bêta se présentent ainsi :

- Achats d'emballages	6123	23 500 DH
- Droits d'enregistrement et de timbre	61671	11 200 DH
- Escomptes accordés	6386	2 000 DH
- Charges d'intérêt	6311	26 400 DH
- Achats de marchandises	6111	640 000 DH
- Déplacements, missions et réception	6143	82 500 DH
- Escomptes obtenus	7386	2 100 DH
- Achats de fourniture non stockables	6125	250 000 DH
- Frais postaux	6145	36 800 DH
- Locations versées	6131	78 000 DH
- Transport sur achat	61425	49 000 DH
- Pénalités et amendes	6583	600 DH
- Services bancaires :	6147	12 000 DH
- Dons non courants reçus	7586	1 000 DH
- Taxe d'édilité	6161	16 200 DH
- Ventes de marchandises	7111	1700 500 DH
- Charges de personnel	6171	35 000 DH
- Produits des titres de participation	7328	3 400 DH

Travail demandé : Etablir le C.P.C. de l'exercice et déterminer le résultat de l'entreprise Bêta.

I - Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	1700 500 DH
II - Charges d'exploitation	
Achats d'emballages	23 500 DH
Droits d'enregistrement et de timbre	11 200 DH
Achats de marchandises	640 000 DH
Déplacements, missions et réception	82 500 DH
Achats de fourniture non stockables	250 000 DH
Frais postaux	36 800 DH
Locations versées	78 000 DH
Transport sur achat	49 000 DH
Services bancaires	12 000 DH
Taxe d'édilité	16 200 DH
Charges de personnel	35 000 DH
III - Résultat d'exploitation = I - II	466 300 Dhs
IV - Produits financiers	
Escomptes obtenus	2 100 DH
Produits des titres de participation	3 400 DH
V - Charges financières	
Escomptes accordés	2 000 DH
Charges d'intérêt	26 400 DH
VI - Résultat financier = IV - V	- 22 900 Dhs
VII - Résultat courant = III + VI	443 400 Dhs
VIII - Produits non courants	
Dons non courants reçus	1 000 DH
IX - Charges non courantes	
Pénalités et amendes	600 DH
X - Résultat non courant = VIII - IX	400 Dhs
Résultat avant impôt = VII + X	443 800 Dhs

CHAPITRE III L'ORGANISATION COMPTABLE: LES TECHNIQUES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE, LES SUPPORTS COMPTABLES ...

I : Le compte et la partie double

Exemple: Au 01-01-2003, l'entreprise X vient d'être créée. Son bilan d'ouverture est le suivant :

Bilan d'ouverture au 01-01-2003

Actif		Passif	
Immobilisations corporelles	50 000	Capital	50 000
Banques	20 000	Dettes de financement	35 000
Caisses	15 000		
Total	85 000	Total	85 000

Le 02-01, l'entreprise X achète 3.000 dhs de mobilier de bureau par chèque bancaire. Quel est l'effet sur le bilan ?

* Les immobilisations corporelles devraient augmenter de 3.000

* La banque devrait baisser du même montant

Cette opération a pour conséquence de changer la situation de l'entreprise.

Des dizaines, voire des centaines d'autres opérations auront la même conséquence sur la situation de l'entreprise et partant sur son bilan.

Dans la réalité, il est impossible de construire après chaque opération réalisée par l'entreprise un nouveau bilan qui traduirait la nouvelle situation de l'entreprise ; d'où la nécessité d'éclater le bilan et le CPC en comptes.

Les variations de chaque élément du bilan et du CPC sont traitées à part, dans ce qu'on appelle le « compte ».

1- Présentation du compte

Le compte est un tableau qui permet d'inscrire les opérations réalisées par une entreprise.

Comme pour le bilan, par convention, le côté gauche du compte est réservé aux emplois, le côté droit aux ressources.

Le côté gauche s'appelle « débit », le côté droit s'appelle « crédit ». La différence entre le total débit et le total crédit s'appelle « solde ».

- Si $TD > TC \Rightarrow$ le solde est débiteur
- Si $TD < TC \Rightarrow$ le solde est créditeur

Pour chaque période, le compte doit faire ressortir le solde au début de la période, le total des mouvements débit et crédit de la période et le solde en fin de période.

Exemple de présentation du compte

Débit			Crédit		
Date	Libellés	Sommes	Date	libellés	Sommes
Date de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Date de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération

Généralement, on recourt à la présentation schématique « T » du compte

Exemple :

	Débit	Banques	Crédit	
Solde au début de la période	Solde initial	30000		
Mouvements débit	1000 3500 300 100 Total débit	5000 500 600 1800 8500 16400	5000 500 600 1800 8500 Total crédit	Mouvements crédit
		18500	Solde final	Solde débiteur
				Fin de période

2- Fonctionnement des comptes

Il existe deux catégories de compte

- les comptes de situation inscrits au bilan et qui comprennent tous les comptes compris dans les classes 1 à 5 du plan comptable.
- les comptes de gestion inscrits au CPC regroupés dans les classes 6 et 7 du Plan comptable.

Comme on l'a déjà vu, chaque opération comptable de l'entreprise traduit une ressource et un emploi. Les ressources sont inscrites au crédit du compte et les emplois au débit du compte.

Les ressources sont constituées par les fonds reçus des associés, les emprunts obtenus, les crédits accordés par les tiers, les ventes réalisées... ; on peut donc considérer comme ressources les comptes du passif et de produits.

Les emplois sont constitués par les acquisitions d'équipement, les achats de marchandises, les salaires payés...

⇒ On peut donc considérer comme emplois les comptes d'actif et de charges,

* Les comptes d'actif et de charges fonctionnent de la même manière :

Débit	Crédit
Augmentation des biens et des créances Augmentation des charges	Baisse des biens et des crédits Baisse des charges

Les comptes d'actif et de charges sont débités quand on considère que l'opération fait augmenter l'actif et les charges de l'entreprise. Ils sont crédités quand l'opération fait baisser l'actif et les charges.

Exemple: Acquisition d'un mobilier de bureau par chèque bancaire pour 1.000 dhs.

Il s'agit là d'une opération comptable qui met en jeu deux comptes d'actif : mobilier de bureau et chèque bancaire.

D	Mobilier de bureau	C
1 000		

D	Banques	C
	1 000	

Les comptes de passif et de produits fonctionnent également de la même manière :

Débit	Crédit
Baisse du passif	Augmentation du passif
Baisse des produits	Augmentation des produits

Les comptes du passif et des produits sont crédités quand on considère que l'opération fait augmenter le passif et les produits de l'entreprise.

Ils sont débités quand l'opération fait baisser le passif et les produits de l'entreprise.

Exemple: Ventes de marchandises pour 2.000 dhs, moitié en espèces et moitié par chèque bancaire.

Il s'agit là d'une opération comptable qui fait intervenir trois comptes: un compte de produits et deux comptes d'actif.

D	ventes de marchandises	C	D	Banques	C	D	caisses	C
	2000			1000			1000	

Remarquons qu'une opération comptable fait intervenir au moins deux comptes.

- * Quand on débite un compte, on crédite au moins un autre compte
- * Quand on crédite un compte, on débite au moins un autre compte
- * Total débit = Total un crédit

Il s'agit là du principe de la partie double

Exemple: Fonctionnement du compte « caisses »

Présenter le compte « caisses » relatif à la période allant du 05-04-03 au

05-05-03

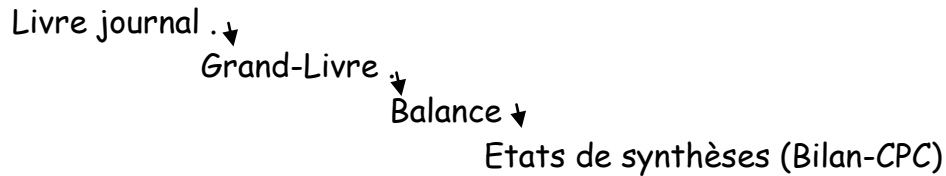
Le 05-04	l'entreprise possède en caisse 20000 dhs
Le 07-04	elle achète au comptant contre espèces des marchandises pour 5000 dhs
Le 10-04	Elle vend contre espèces des marchandises pour 7000 dhs
Le 15-04	elle paie ses salariés 10 000 dhs en espèces
Le 20-04	Elle règle la facture de telephone 8000 dhs en espèces
Le 22-04	Elle règle la facture d'électricité 650 dhs en espèces
Le 27-04	Elle reçoit 2000 dhs d'un client en espèces
Le 30-04	Elle règle une dette fournisseur 3500 dhs en espèces
Le 05-05	Elle règle le loyer 2500 dhs en espèces

D	caisses	C
SI: 20.000		5000
7000		10000
2000		800
		650
		3500
		2500
29000		22450
		SD : 6550

II : L'organisation et les supports comptables

Pour enregistrer les opérations comptables, on doit normalement respecter le cheminement suivant :

Pièces comptables



1- Pièce comptable

Est un document qui sert de base à la circulation de l'information comptable (facture, chèque...)

2- Livre-journal

Est un registre dans lequel les opérations effectuées par l'entreprise sont enregistrées l'entreprise.

Chronologiquement. Il constitue la mémoire comptable

		Date de l'opération			
N° compte	de	Intitulé des comptes débités		Sommes débit	Sommes crédit
		Intitulé des comptes crédités			
		Libellé de l'opération			

Exemple :

Le 01-09-03	Ventes de marchandises 20000 dhs, $\frac{3}{4}$ par chèque, $\frac{1}{4}$ en espèces, Fac n° F10
Le 05-09-03	Retrait de la banque pour alimenter la caisse 2000, bordereau de retrait de la banque n°50
Le 10-09-03	Acquisition d'un micro-ordinateur par chèque 10560, chèq. N° 1366
Le 15-10-03	Achats de marchandises à crédit 5000

TAF : Passer les écritures comptables dans le livre journal

		01-09		
5141	Banques		15000	
5161	Caisses		5000	
7111		Ventes de marchandises Facture F10		20.000
		05-09		
5161	Caisses		2000	
5141		Banques Bordereau n°50		2000
		10-09		
2355	Matériel informatique		10560	
5141		Banques Chèque n°1366		10560
		15-09		
6111	Achats de marchandises		5000	
4421		Fournisseurs Recouvrement des créances		5000

Remarquons que le total débit est toujours égal au total crédit. Le livre journal permet de vérifier que le principe de la partie double est respecté.

3- Le grand-livre

Est un registre où sont reportées toutes les écritures du livre-journal dans des comptes tels qu'ils sont définis par le plan comptable.

Les comptes du grand-livre portent des numéros et sont classés selon l'ordre du plan comptable

Exemple: Reporter les écritures du livre journal dans le grand-livre

* Comptes de la classe 2

D	2355matériel informatique	C
10560		
Total mvts débit 10560		
Total débit 10560		SD : 10560
		Total crédit 10560

*** Comptes de la classe 4**

D	4411fournisseurs	C
		5000
		Total mvts débit 5000
		SC : 5000
Total débit 5000		Total crédit 5000

*** Comptes de la classe 5**

D	5141 Banques	C
15000		2000
		10560
Total mvts débit 15000		Total mvts débit 12560
		SC : 2440
Total débit 15000		Total crédit 15000

D	5161 caisses	C
2000		
5000		
Total mvts débit 7000		
		SD : 7000
Total débit 7000		Total crédit 7000

*** Comptes de la classe 6**

D	6111 achats de marchandises	C
	5000	
Total mvts débit 7000		
		SD : 5000
Total débit 5000		Total crédit 5000

*** Comptes de la classe 7**

D	7111 ventes de marchandises	C
		20000
		Total mvts crédit 20000
SC : 20000		
Total débit 20000		Total crédit 20000

4- La Balance

La balance des comptes constitue le prolongement du grand-livre. En effet, les informations du grand-livre sont reprises, selon un classement ordonné, en fonction de la numérotation du plan comptable, de tous les comptes qui figurent au grand-livre

Pour chaque compte, il s'agit de reprendre le solde initial, les mouvements débit et crédit de la période et le solde final

Exemple :

N° des comptes	Nom des comptes	Soldes de		Mouvements de		Soldes de fin	
		débit	de	la Période	de	de Période (SF)	
		1:Période (SI)					
2355	Matériel informatique			10.560		10.5601	
4411	Fournisseurs				5.000		
5141	Banques			15.000	12.560		
5161	Caisses			7.000			
6111	Achats de marchandises			5.000			
7111	Ventes de marchandises				20.000		
	TOTAUX			37.560	37.560		

La balance constitue un instrument de contrôle comptable puisqu'elle permet de vérifier le respect le principe de la partie double, et ce à travers les égalités suivantes :

- Total des soldes débiteurs de début période = Total des soldes créditeurs de fin de période
- Total des mouvements débits de la période
- Total des mouvements crédits de la période
- Total des soldes débiteurs de fin de période = Total des soldes créditeurs de fin de période

CHAPITRE IV : LA T . V . A .

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect appliqué sur les dépenses d'un consommateur, c'est-à-dire que lors d'une opération d'achat de **biens ou service**, le consommateur verse sans s'en apercevoir cette taxe au vendeur. Celui-ci la reversera à son tour à l'Etat.

I- Mode de calcul

La TV A est calculée en appliquant au prix de vente hors taxe (MT) le taux prévu par la loi. La TV A est ajoutée au prix de vente hors taxe pour donner le prix toute taxe comprise (TTC) qui correspond au montant à payer par le client. .

$$\begin{aligned} \text{Montant de la TV A} &= \text{Prix HT} \times \text{taux de TV A} & \text{Montant TTC} &= \text{Prix HT} + \text{TV A} \\ &= \text{Prix HT} + \text{Prix HT} \times \text{taux de TV A} \\ &= \text{Prix HT} (1 + \text{taux de TV A}) \end{aligned}$$

$$\text{Prix HT} = \frac{\text{Montant TTC}}{1 + \text{taux de TV A}}$$

Au Maroc, il existe actuellement cinq catégories de taux de TV A:

- Le taux réduit de 7% : Il est applicable aux produits de larges consommation; eau, électricité, produits pharmaceutiques, services bancaires,...
- Le taux réduit de 10% : concerne certaines opérations comme la vente de denrées ou de boissons à consommer sur place, la location d'immeubles à usage touristique, ...
- Le taux de 14% : transport, travaux immobiliers, ...
- Le taux de 20% : c'est le taux normal applicable à la majorité des produits et services non soumis aux autres taux.
- Taux spécifiques: or, platine et argent

II- Mécanisme de la TV A

Déc	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai
	+ TVA Fac				
- TVA Rec/Chg	- TVA Rec/immob	TVA Due			
		+ TVA Fac			
	- TVA Rec/Chg	- TVA Rec/immob	TVA Due		

La TVA ne constitue ni une charge ni un produit pour l'entreprise assujettie. Cette dernière joue en effet le rôle d'intermédiaire entre l'Etat et le consommateur final qui supporte en dernier lieu la TVA.

En effet, les entreprises assujetties facturent cette taxe à leurs clients à l'occasion des opérations de ventes imposables. Ces mêmes entreprises effectuent des opérations d'achats et paient la TV A à leurs fournisseurs. Les entreprises reversent à l'Etat non pas l'intégralité de la TV A qu'elles ont collectée lors de leurs opérations de vente, mais sous déduction de la TV A acquittée lors des opérations d'achat.

III- Principe de comptabilisation

Les ventes avec TVA engendrent des recettes de TVA facturée qu'il faudra reverser à l'Etat; elle constitue donc une dette envers l'Etat à enregistrer au crédit du compte :

4455 Etat- TVA facturée.

Les achats avec TVA engendrent pour l'entreprise des dépenses de TVA qui seront déduites de la TVA facturée. C'est donc une créance sur l'Etat appelée TVA récupérable à noter au débit du compte :

3455 Etat TVA récupérable. Ce compte est subdivisé en deux comptes divisionnaires 34551 Etat TV A récupérable sur les immobilisations 34552 Etat TVA récupérable sur les charges

IV- Détermination de la TV A due

La TV A à verser par l'entreprise à l'Etat (TVA due) est la différence entre la TVA Facturée et la TVA récupérable.

TV A due = TV A facturée - TV A récupérable

Enfin de période, suivant déclaration mensuelle ou trimestrielle, trois cas peuvent se produire :

- La TVA facturée est supérieure à la TVA récupérable, l'entreprise doit verser le reliquat à l'Etat: elle a une dette envers l'Etat à noter au crédit du compte 4456 Etat TV A due.
- La TVA facturée est inférieure à la TVA récupérable, l'entreprise a un crédit de TV A à reporter sur la déclaration suivante. On utilise le compte 3456 Crédit de TV A.
- La TVA facturée est égale à la TVA récupérable, il n'y a ni crédit de TV A ni TV A due.

En respectant la règle de décalage d'un mois qui ne concerne pas les immobilisations et qui signifie que le droit à déduction ne prend naissance qu'à l'expiration du mois qui suit celui du paiement total ou partiel des factures, la TV A due devient :

TV A due au titre du mois M = TV A facturée du mois M - TV A récupérable sur les immobilisations du mois M - TV A récupérable sur les charges du mois M-l

V- Exemple

Une entreprise commerciale a réalisé durant les mois de janvier, février et mars les opérations suivantes :

- Achat de marchandises, le 10 janvier, à 25000 Dhs HT contre chèque ;
- Achat d'un micro-ordinateur le 25 janvier à 15000 HT à crédit sur 30 jours ;
- Vente de 65000 Dhs HT de Marchandises le 3 février contre espèces ;
- Vente de 60000 Dhs TTC de Marchandises à crédit sur 45 jours, le 15 février ;
- Achat de 30000 Dhs TTC de marchandises, le 20 février à crédit sur 2 mois ;
- Achat d'une imprimante le 24 février à 3500 HT en espèces ;
- Vente le 15 mars de 75000 HT de marchandises contre chèque.

TAF : Déterminer les TVA dues au titre des mois de Février et mars (Taux 20%)

L'entreprise ABC a réalisé en octobre des ventes d'une valeur de 400000 DH HT. Elle a acheté également un ordinateur d'une valeur de 10 000 DH RT, ainsi que des matières premières dont la valeur s'élève à 150000 DR TTC. Durant le mois de septembre, elle a acheté des matières premières pour 180 000 DR TTC.

Travail demandé: Sachant que le taux de TV A est de 20%, déterminer la TVA due au titre du mois d'octobre.

CHAPITRE V : LA FACTURATION

LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE

I- Vocabulaire

Facture: Document à la base de tout enregistrement comptable concernant une opération d'achat ou de vente, Cet écrit constate le montant que le client DOIT au fournisseur, ce qui explique que l'on emploie souvent le terme de facture de "DOIT".

Facture d'avoir: La facture d'avoir est un écrit par lequel le fournisseur reconnaît devoir une certaine somme à son client à raison d'un retour de marchandises ou de l'octroi d'une réduction.

Réductions commerciales :

- **Rabais:** Réduction pratiquée exceptionnellement sur le prix de vente convenu pour tenir compte d'un défaut de qualité ou de la non-conformité des objets vendus.
- **Remise:** Réduction pratiquée habituellement sur le prix courant de vente en considération de l'importance de la vente ou du client et calculée généralement par application d'un pourcentage sur le prix courant.
- **Ristourne:** Réduction de prix calculée sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers pour une période déterminée.

Réductions financières: l'escompte: Réduction de prix accordée pour paiement comptant ou avant le terme normal d'exigibilité.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : Impôt indirect sur la consommation. L'entreprise assujettie à la TVA calcule et facture la TVA à son client, pour le compte de l'Etat.

La TVA est un pourcentage du prix de vente hors taxe.

Voir le chapitre suivant sur la T.V.A.

II- Calcul et présentation de la facture

MICRO PLUS S.A. grossiste matériel informatique 44, rue Oued Ziz				Désignation du fournisseur
Settat le 12/02/98				Référence de la facture
Facture 56/97				
Doit: Sté Infomix, distributeur				Désignation du Client
Règlement: Comptant				Conditions de paiement
Références	Qté	P.U	P. TOTAL	
Ordinateur Pentium IV	2	12000	24000,00	Détail des marchandises vendues
Tonner	15	1200	18000,00	
Total brut H.T.			42.000,00	Les réductions commerciales se calculent successivement.
Remise 1%			420,00	
<u>Net Commercial</u>			41.580,00	
Escompte 2%			831,60	-L'escompte se calcule sur le commercial ou le prix brut s'il n'y a pas de réduction commerciale.
<u>Net Financier</u>			40.748,40	
TVA20%			8.149,68	-La TV A se calcule une fois toutes les réductions pratiquées.
Net à payer			48.898,08	C'est le montant que le client devra payer. Il est TTC
Arrêtée la présente facture à la somme de Quarante huit mille huit cent quatre vingt dix huit dirhams et huit centimes.				
RC Rabat 438 --Patente2513945- TVA 519426 - CNSS 5843941				

III- Enregistrement comptable des factures

- Les réductions commerciales qui figurent sur la facture ne sont pas comptabilisées distinctement. On enregistre seulement le NET COMMERCIAL dans le compte d'achat ou de vente concerné.
- Les réductions financières (escompte) sont toujours comptabilisées. Elles représentent un produit financier pour l'acheteur, et une charge financière pour le vendeur.

Sté. Idder		Ecriture chez Idder, le vendeur	
Facture 123/94		3421 Clients	
Rabat le 25/04/98		7111 Ventes de marchandises	
Doit Lahcen		4455 Etat, TVA facturée	
Vente de 400 chemises à 100 dh l'unité	40000,00	40.219,20	34.200,00
		684,00	6.703,20
		40.903,20	40.903,20
brut Remise 10%	4.000,00		
Net Com 1	36000,00	Ecriture chez Lahcen, l'acheteur	
Remise 5%	1.800,00	6111 Achats marchandises	
Net Com 2	34.200,00	3455 Etat, TVA récupérable	
Escompte 2%	684,00	34.200,00	
Net financier	33.516,00	6.703,20	
TVA 20%	6.703,20		684,00
Net à payer	40.219,20		40.219,20
Patente 12545		7386 Escomptes obtenus	
RC 458		4411 Fournisseurs	
IF425632		facture 123/94	

IV- Enregistrement comptable des avoirs

Les réductions commerciales autres que celles figurant sur la facture initiale font l'objet d'un avoir, elles sont comptabilisées :

Chez le vendeur dans les comptes 7119 et 7129 de Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise, (il s'agit d'une diminution des produits)

Chez l'acheteur dans les comptes 6119, 6129 et 6149 de Rabais, remises et ristournes obtenus (il s'agit d'une diminution des charges).

Les retours de marchandises sont enregistrés en sens inverse dans les comptes qui avaient enregistrés l'opération initiale de facturation.

L'escompte qui fait l'objet d'un avoir complémentaire est enregistré.

Chez le vendeur dans le compte "6386 Escomptes accordés".

Chez l'acheteur dans le compte '7386 Escomptes obtenus'

Exemple d'application

Sté El Maroua	
Avoir 4/94 à Adil	
Retour de marchandises	3000,00
Remise 10%	300,00
Net commercial	2700,00
Escompte 2%	54,00
Net financier	2646,00
TV A 20%	529,20
Net en compte	3175,20
Sté El Maroua	
Avoir 45/94 à Adil	
Ristourne annuelle	4.600,00
Escompte complémentaire	500,00
TVA 20%	1020,00
Net en compte	6.120,00

Chez El Maroua le vendeur 7111 Ventes de marchandises 4455 Etat, TVA facturée 6386 Escomptes accordés 3421 Clients	2.700,00 529,20 3175,20	54,00 3175,20
Avoir 4/94 à Adil Chez Adil l'acheteur 4411 Fournisseurs 7386 Escomptes obtenus 6111 Achats de marchandises 3455 Etat, TV A récupérable Avoir 4/94 de Maroua	3175,20 54,00 2700,00 529,20	 2700,00 529,20
Chez El Maroua le vendeur : 7119 AAR Accordés sur ventes 6386 Escomptes accordés 4455 Etat, TV A récupérable 3421 clients Avoir 45/94 à Adil	4.600,00 500,00 1.020,00 6.120,00	 1.020,00 6120,00
Chez Adil l'acheteur : 4411 Fournisseurs 6119 RRR obtenus sur achats 7386 Escomptes obtenus 3455 Etat, TV A récupérable Avoir 45/94 de Maroua	6.120,00	4.600,00 500,00 1.020,00

Exemple d'application :

Comptabiliser les opérations suivantes de la société SELIM :

-le 08 septembre, re e facture de la soci t  AMIN, montant brut: 115.000 DH, remise 10%, escompte pour r glement comptant sous 10 jours 2%, TV A 20%.

-le 15 septembre, re e facture pour livraison de fournitures de bureau, montant brut: 17.000 DH, TVA 20%

-le 20 septembre, re u avoir pour retour de marchandises sur facture du 8 septembre, montant brut: 4.500 DH

-le 25 septembre, re u avoir pour remise accord e sur la facture du 15 septembre, 5 % du montant de la facture initiale.

V- La facturation des frais de transport

Une entreprise qui veut livrer sa marchandise peut le faire soit par ces propres moyens de transport, soit en recourant au services d'un tiers spécialisé dans le transport (CTM, SDTM, Aman...).

Dans le premier cas, l'entreprise facture le transport avec la marchandise vendue en tant que produit accessoire, alors que dans le second cas, l'entreprise supporte la charge de transport (sur vente) qu'elle récupère auprès du client.

1- Port facturé en tant que produits accessoires :

Lorsque l'entreprise possède son propre matériel de transport, les livraisons de marchandises qu'elle réalise peuvent être facturée au client, au quel cas ils sont comptabilisées comme une vente de produits accessoires.

Exemple :

L'entreprise SOMADER a réalisé le 20 février 2003 une vente de marchandise d'une valeur de 25000 Dhs HT, remise 10% et port forfaitaire 500 Dhs (Facture F123).

2- Port facturé en tant que frais récupérés :

Exemple :

L'entreprise SOMADER a réalisé le 15 mars 2003 une vente de marchandise d'une valeur de 45000 Dhs HT et port récupéré 500 Dhs (Facture F146). Pour livrer les marchandises, SOMADER a contacté la SDTM qui a assuré le transport contre 500 Dhs HT réglés en espèces (TVA 14% Facture SD12)

SDTM	15-03-03
	Client : SOMADER
	SD12
Transport	500,00
TV A 14%	70,00
Net à payer	570,00

Chez SOMADER le vendeur		
61426 Transport sur vente	500,00	
34552 Etat TVA rec/chg	70,00	
	5161 Caisse	570,00

Sté SOMADER	
F123	
Marchandises	45000,00
TVA 20%	9000,00
Port récupéré	500,00
TVA 14%	70,00
Net à payer	54570,00

Chez SOMADER le vendeur		
3421 Clients	54570,00	
7111 Ventes de marchandises		45000,00
61426 Transport sur vente		500,00
4455 Etat, TVA facturée		9070,00

Chez le client		
6111 Achats de marchandises	45000,00	
61425 Transport sur achat	500,00	
3455 Etat, TV A récupérable	9070,00	
	4411 Fournisseurs	54570,00

Chapitre V : LES REGLEMENTS

Les opérations d'achats et de ventes réalisées par l'entreprise se solde toujours par des règlements. Les règlements des dettes et des créances peuvent être de deux sortes :

- Au comptant : contre chèque, par virement, par carte bancaire ou en espèces
- A crédit : simple ou contre effet de commerce

La comptabilisation des règlements diffère en fonction du mode de règlement utilisé.

I- Les règlements au comptant

Les règlements au comptant les plus courants entre entreprises sont soit par chèque soit en espèces.

1- Les règlements en espèces :

Exemple :

Le 16/10/2003 la société AKRAM réalise un achat de 36000 Dhs TTC de marchandises en espèces (Facture F24)

Frs		16-10-03
		AKRAM
	Facture : F24	
Marchandises		30000,00
TVA 20%		6000,00
Net à payer		36000,00

Chez le vendeur		
5161 Caisse	36000,00	
7111 Ventes de marchandises		30000,00
4455 Etat, TVA facturée		6000,00

Chez le client AKRAM		
6111 Achats de marchandises	30000,00	
3455 Etat, TV A récupérable	6000,00	
5161 Caisse		36000,00

2- Les règlements contre chèque :

Les règlements contre chèque présentent la spécificité que l'entreprise crédite la banque dès qu'elle donne un chèque alors que lorsqu'elle reçoit un chèque le compte banque n'est débité que lorsqu'elle reçoit l'avis de crédit de la banque.

Exemple :

La société SMH Télécom a réalisé au cours du mois de novembre les opérations suivantes :

- Le 10-11-2003 Achat de 24000 Dhs TTC de Marchandises (Facture F56) contre chèque N°12546
- Le 12-11-2003 Vente de 15000 Dhs HT de Marchandises (Facture F851) contre chèque N°56875
- Le 13-11-2003 SMH Télécom dépose le chèque N°56875 en banque (Bordereau 450)
- Le 16-11-2003 SMH Télécom reçoit l'avis de crédit (AC 410) relatif au chèque déposé en banque, avec une commission de 20 Dhs.

Frs	10-11-03
	SMH
Facture : F56	
Marchandises	20000,00
TVA 20%	4000,00
Net à payer	24000,00

Chez le client SMH Télécom		
6111 Achats de marchandises	20000,00	
3455 Etat, TV A récupérable	4000,00	
5141 Banque		24000,00

SMH Télécom	12-11-03
	Client
Facture : F851	
Marchandises	15000,00
TVA 20%	3000,00
Net à payer	18000,00

Chez le vendeur SMH le 12-11-2003		
5111 Chèque en portefeuille	18000,00	
7111 Ventes de marchandises		15000,00
4455 Etat, TVA facturée		3000,00

Le 13-11-2003		
51112 Chèque à l'encaissement	18000,00	
51111 Chèque en portefeuille		18000,00

Le 16-11-2003		
5141 Banque	17978,60	
6147 Service bancaire (commission)	20,00	
34552 Etat TVA rec/chg (7%)	1,40	
51112 Chèque à l'encaissement		18000,00

II- Les règlements à crédit (Les effets de commerce)

Les règlements entre entreprises se font dans la majorité du temps avec des facilités de paiement (à crédit). Les crédits entre entreprises sont souvent matérialisés par des effets de commerce.

1- Définition :

On distingue deux types d'effets de commerce : la lettre de change et le billet à ordre. La distinction entre ces deux effets de commerce est importante et a un impacte sur leur comptabilisation.

La lettre de change est un écrit par lequel le créancier (tireur) donne l'ordre à son débiteur (tiré) de payer à une date fixée à l'avance (échéance) une somme donnée à un tiers désignée (Bénéficiaire).

Le billet à ordre est un écrit par lequel un souscripteur (débiteur) s'engage à payer une somme donnée à son créancier, à une date convenue.

2- La création des effets de commerce :

Exemple :

- Le 02-12-2003 l'entreprise SOPACO réalise un achat de 30000 Dhs de Marchandises TTC auprès de son fournisseur ALAMI (Facture F656). SOPACO en règlement de sa facture signe un billet à ordre (BO-1) sur deux mois.
- Le 15-12-2003 l'entreprise SOPACO réalise un achat de 50000 Dhs HT de Marchandise auprès de son fournisseur ALAMI (Facture F657)
- Le 16-12-2003 ALAMI, en règlement de la facture F657 lui adresse une lettre de change (LC-1) sur 90 jours pour acceptation.
- Le 18-12-2003 SOPACO retourne à ALAMI la lettre de change LC-1, signée et acceptée.

ALAMI	02-12-03
SOPACO	
Facture : F656	
Marchandises	25000,00
TVA 20%	5000,00
Net à payer	30000,00

Chez le vendeur ALAMI		
3424 Client effet à recevoir	30000,00	
7111 Ventes de marchandises		25000,00
4455 Etat, TVA facturée		5000,00

Chez le Client SOPACO		
6111 Achats de marchandises	25000,00	
3455 Etat, TV A récupérable	5000,00	
4415 Fournisseur effet à payer		30000,00

ALAMI	15-12-03
SOPACO	
Facture : F656	
Marchandises	50000,00
TVA 20%	10000,00
Net à payer	60000,00

Chez le vendeur ALAMI		
Le 15-12-2003		
3421 Client	60000,00	
7111 Ventes de marchandises		50000,00
4455 Etat, TVA facturée		10000,00
Le 16-12-2003 aucune écriture		
Le 18-12-2003		
3425 Client effet à recevoir	60000,00	
3421 Client		60000,00

ALAMI	15-12-03
	SOPACO
Facture : F656	
Marchandises	50000,00
TVA 20%	10000,00
Net à payer	60000,00

Chez le client SOPACO		
Le 15-12-2003		
6111 Achat de M/ses	50000,00	
34552 Eta TVA rec/chg	10000,00	
4411 Fournisseur		60000,00
Le 16-12-2003 aucune écriture		
Le 18-12-2003		
4411 Fournisseur	60000,00	
4415 Fournisseur Effet à payer		60000,00

3- Remise à l'encaissement :

A l'échéance les effets de commerce doivent être encaissés. Pour ce faire, soit que l'entreprise le remet au client contre paiement de sa créance, soit que l'entreprise le remette à sa banque pour encaissement, ce dernier cas étant le plus courant.

Exemple :

La société SMH Télécom a réalisé les opérations suivantes :

- Le 10-02-2003 vente de 12000 Dhs TTC de Marchandises (Facture F58) au client ALAMI.
- Le 12-02-2003 SMH adresse à son client ALAMI une lettre de change LC-3 pour acceptation en guise de règlement de la facture F58 (échéance 60 jours).
- Le 13-02-2003 le client retourne à SMH la lettre de change signée.
- Le 12-04-2003 SMH Télécom dépose la lettre de change LC-3 à la banque (Bordereau 45) pour encaissement.
- Le 16-04-2003 SMH Télécom reçoit l'avis de crédit (AC 41) relatif à la lettre de change déposée en banque, avec une commission de 20 Dhs.

Chez le vendeur SMH		
Le 10-02-2003		
3421 Client	12000,00	
7111 Ventes de marchandises		10000,00
4455 Etat, TVA facturée		2000,00
Le 12-02-2003		
Aucune écriture comptable		
Le 13-02-2003		
3425 Client Effet à recevoir	12000,00	
3421 Client		12000,00

Le 12-04-2003		
51132 Effet à l'encaissement	12000,00	
3425 Client Effet à recevoir		12000,00
Le 16-04-2003		
5141 Banque	11978,60	
6147 Service bancaire	20,00	
34552 Etat TVA rec/chg (7%)	1,40	
51132 Effet à l'encaissement		12000,00

4- Remise à l'escompte :

Les effets de commerce présentent l'avantage de pouvoir être transformés en liquidité, avant son échéance, dans le cas où l'entreprise le souhaite. D'une part l'entreprise peut les endosser à ces propres créanciers et d'autre part, elle peut les escompter auprès de sa banque. Dans ce dernier cas l'entreprise contracte un crédit à court terme (= échéance) en donnant à sa banque l'effet de commerce en guise de garantie.

Exemple :

La société SMH Télécom a réalisé les opérations suivantes :

- Le 10-02-2003 vente de 36000 Dhs TTC de Marchandises (Facture F58) au client ALAMI.
- Le 12-02-2003 SMH adresse à son client ALAMI une lettre de change LC-3 pour acceptation en guise de règlement de la facture F58 (échéance 60 jours).
- Le 13-02-2003 le client retourne à SMH la lettre de change signée.
- Le 18-02-2003 SMH Télécom dépose la lettre de change LC-3 à la banque (Bordereau 46) pour **négociation** d'un escompte.
- Le 20-02-2003 SMH Télécom reçoit l'avis de crédit (AC 42) relatif à la lettre de change déposée en banque, avec une commission de 20 Dhs et des intérêts de 300 Dhs.

Chez le vendeur SMH		
Le 10-02-2003		
3421 Client	36000	
7111 Ventes de marchandises		30000
4455 Etat, TVA facturée		6000
Le 12-02-2003		
Aucune écriture comptable		

Le 13-02-2003		
3425 Client Effet à recevoir	36000	
3421 Client		36000
Le 18-02-2003		
Aucune écriture comptable		
Le 20-02-2003		
5141 Banque	35657,60	
6311 Intérêts des emprunts et dettes	300,00	
6147 Services bancaires	20,00	
34552 Etat TVA rec/chg	22,40	
5520 Crédit d'escompte		36000,00
Le 10-04-2003		
5520 Crédit d'escompte	36000,00	
3425 Client Effet à recevoir		36000,00

Chapitre VI : LA COMPTABILISATION DE LA PAIE

Le personnel travaillant dans une entreprise peut être de plusieurs catégories ; un personnel permanent, occasionnel, intermittent... La comptabilisation des différentes rémunérations qui leur sont versées varient en fonction du statut du personnel concerné. Notre propos dans ce chapitre est de traiter les rémunérations versées au personnel permanent des entreprises.

Le salaire perçu par le personnel est un salaire net d'un ensemble de retenues que l'employeur à l'obligation d'effectuer.

$\text{Salaire net} = \text{Salaire brut} - \text{Retenues}$
--

Salaire brut : Sommes des rémunérations reçues

Exp : Salaire de base, heures sup, primes, indemnités, commissions...

Retenues : IGR, CNSS, Retraite, Mutuelle, Assurance...

I- Calcul de la CNSS

Les cotisations à la CNSS sont obligatoires pour l'ensemble du personnel de l'entreprise. Elles se divisent en deux parts ; la part salariale à retenir sur le salaire de l'employé et la part patronale versée par l'employeur.

1- La part salariale

La cotisation à la CNSS prélevée sur le salaire de l'employé est calculée au taux de 4,29% du salaire brut plafonné à 5000 Dhs.

Exp 1 :

$$\text{Salaire brut} = 3500 \text{ Dhs} \Rightarrow \text{CNSS} = 3500 \times 4,29\% = 150,15 \text{ Dhs}$$

Exp 2 :

$$\text{Salaire brut} = 7500 \text{ Dhs} \Rightarrow \text{CNSS} = 5000 \times 4,29\% = 214,50 \text{ Dhs}$$

2- La part patronale

L'employeur a la charge de verser à la CNSS une part patronale calculée sur la masse salariale globale de son entreprise. On distingue trois cotisations diverses :

Cotisation	Taux	Base de calcul
Prestations Sociales	8,59 %	Salaire brut plafonné à 5000 Dhs
Allocations Familiales	7,50 %	Salaire brut non plafonné
Taxe de Formation Professionnelle	1,60 %	Salaire brut non plafonné

II- Calcul de l'IGR

Salaire Brut Global : SBG = Somme des rémunérations perçues

Salaire Brut Imposable : SBI = SBG - Eléments Exonérés

Eléments Exonérés : Allocations familiales
Frais de déplacement justifiés

Salaire Net Imposable : SNI = SBI - Déductions sur revenu

Déductions sur revenu : Abattement pour frais professionnels (17%)
CNSS
Retraite
Assurance
Mutuelle...

IGR = SNI x Taux - SAD

Barème de l'IGR (mensuel)

Tranche de revenu	Taux de l'IGR	SAD
0 - 2000 Dhs	0%	
2000 - 2500 Dhs	15%	
2500 - 3750 Dhs	25%	
3750 - 5000 Dhs	35%	
5000 - 10000 Dhs	40%	
10000 Dhs et plus	42%	

III- La comptabilisation des charges du personnel

La comptabilisation des charges du personnel s'effectue en deux temps :

- 1- Constatation des dettes & Constatation des charges (Fin du mois)
- 2- Procéder aux différents règlements (le salaire net début du mois suivant, Autres retenues la fin du mois suivant)

Exemple :

Pour le mois de janvier 2004 l'entreprise doit rémunérer ses salariés aux taux suivants :

- Salaires de base : 24000 Dhs
- Indemnités de déplacement : 5600 Dhs
- Heures supplémentaires : 3200 Dhs

Sur ces rémunérations l'entreprise retiendra à la source :

- IGR : 4890 Dhs
- CNSS : 670 Dhs
- Retraite : 980 Dhs

La part patronale à verser à la CNSS s'élève à 1560 Dhs

Le 31-01-2004		
6171 Rémunération du personnel (brut)	32800,00	
44525 Etat IGR		4890,00
4441 CNSS		670,00
4443 Caisses de Retraite		980,00
4432 Rémunération due au personnel (Net)		26260,00
Charges du personnel		

Le 31-01-2004		
6174 Charges sociales	1560,00	
4441 CNSS		1560,00
Charges sociales (part patronale CNSS)		

Le 01-02-2004		
4432 Rémunération due au personnel (Net)	26260,00	
5161 Caisse		26260,00
Règlement des salaires		

Le 29-02-2004		
44525 Etat IGR	4890,00	
4441 CNSS (PP + PS)	2230,00	
4443 Caisses de Retraite	980,00	
5141 Banque		8100,00
Versement des retenues et de la PP		